



2016

Les chiffres clés de l'aide à l'autonomie

La 7^{ème} édition des *Chiffres clés de l'aide à l'autonomie* met à la disposition des acteurs et des décideurs du secteur médico-social les données disponibles en 2016.

La CNSA consacre, par ses ressources propres et les crédits d'assurance maladie qu'elle gère, plus de 23 milliards d'euros au financement des politiques d'aide à l'autonomie, à peu près à parité entre personnes âgées et personnes handicapées. S'y ajoutent, notamment, des financements de l'État, de la sécurité sociale et des conseils départementaux. Soit un ensemble de réponses qui doivent progresser et mieux s'articuler pour renforcer la solidarité pour l'autonomie.

Glossaire

AAH

Allocation pour adulte handicapé

ACTP

Allocation compensatrice pour tierce personne

AEEH

Allocation d'éducation de l'enfant handicapé

AJ

Accueil de jour

APA

Allocation personnalisée d'autonomie

ASH

Aide sociale à l'hébergement

CDTD

Centre de distribution de travail à domicile

CPO

Centre de préorientation

CRP

Centre de rééducation professionnelle

EA

Entreprise adaptée

EHPAD

Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes

ESAT

Établissement et service d'aide par le travail (anciennement CAT)

FAM

Foyer d'accueil médicalisé

HT

Hébergement temporaire

IEM

Institut d'éducation motrice

IME

Institut médico-éducatif

ITEP

Institut thérapeutique, éducatif et pédagogique

MAS

Maison d'accueil spécialisée

PCH

Prestation de compensation du handicap

SAMSAH

Service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés

SAVS

Service d'accompagnement à la vie sociale

SESSAD

Service d'éducation spéciale et de soins à domicile

SPASAD

Service polyvalent d'aide et de soins à domicile

SSIAD

Service de soins infirmiers à domicile

UJEROS

Unité d'évaluation, de réentraînement et d'orientation socio-professionnelle

USLD

Unité de soins de longue durée

Sommaire

* Page 4

Quelques chiffres sur la **population** concernée par l'aide à l'autonomie

* Page 6

La **scolarisation** des enfants handicapés

* Page 7

L'**emploi** des personnes handicapées

* Page 8

Le **financement** de l'aide à l'autonomie

* Page 11

Les **prestations** de l'aide à l'autonomie

* Page 14

Les maisons départementales des personnes handicapées (**MDPH**)

* Page 16

Les établissements et services médico-sociaux (**ESMS**)

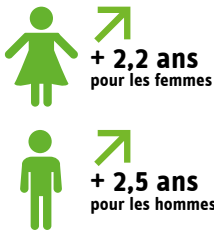
* Page 18

Les **autres financements** de la CNSA pour le développement du secteur médico-social

Quelques chiffres sur la population concernée par l'aide à l'autonomie

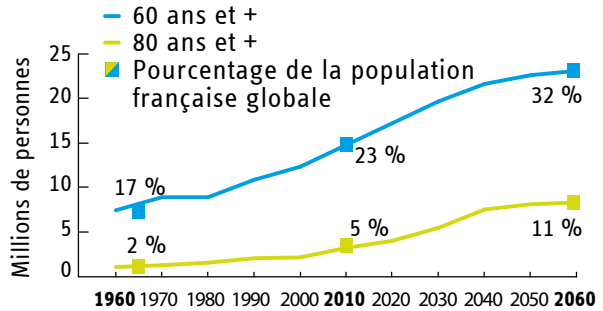
* Gain d'espérance de vie à 65 ans, entre 2000 et 2013

Source : Eurostat 2015.



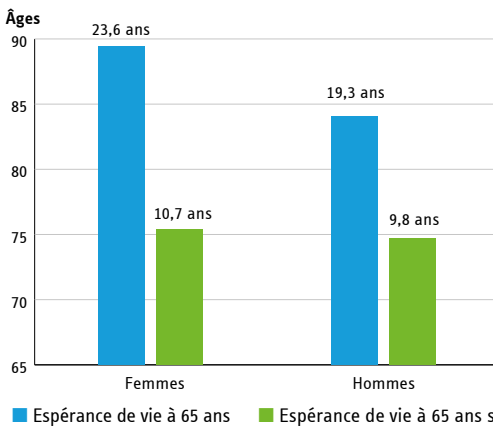
* Vieillesse de la population française

Source : INSEE, 2010, projections de population 2007-2060, scénario central.
Champ : France métropolitaine.



* Espérance de vie à 65 ans en 2013

Source : Eurostat 2015.



L'indicateur d'espérance de vie sans incapacité est l'indicateur d'espérance de vie sans limitations d'activité à long terme.

7,9 %

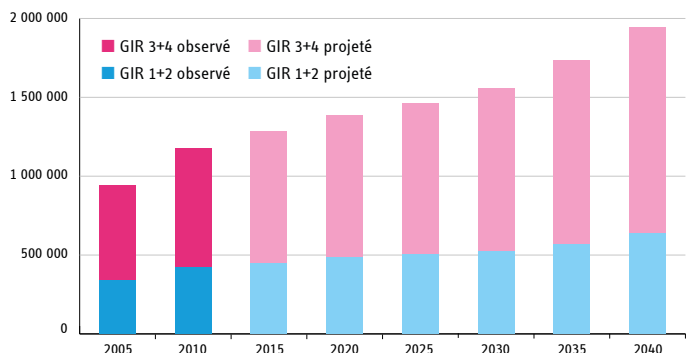
C'est la part de la population âgée de 60 ans et plus (15,4 millions de personnes au total pour la France entière) bénéficiaire de l'APA en 2012.

Source : Insee 2012 ; Insee Recensement de la population 2012.

En 2015, l'espérance de vie à la naissance est de **78,9 ans** pour les hommes et **85,0 ans** pour les femmes
Source : Insee 2012

* Nombre de bénéficiaires de l'APA

Source : DREES, bénéficiaires de l'APA, 2005, 2010 ; INSEE, projections de population 2007-2060 ; calculs DREES.
Champ : France métropolitaine.



5,548 Md€

C'est le montant total de l'APA versé en 2015 à **1,25 millions de bénéficiaires.**

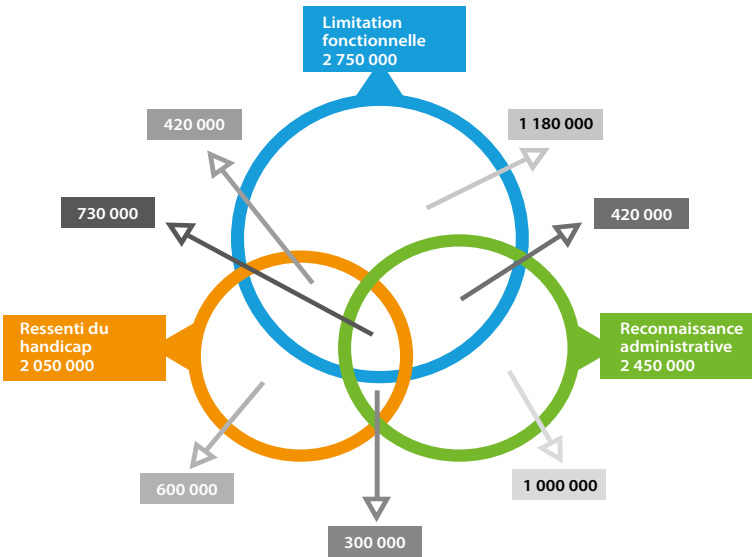
Source : DGFIP 2015, DREES-enquête Aide sociale 2014.

Constitue un handicap, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. Loi du 11 février 2005, art. 14.

* Approche du nombre de personnes en situation de handicap

Source : Enquête Handicap-Santé 2008-2009, volet ménages, INSEE.

Champ : France métropolitaine et DOM, population de 20 à 59 ans.



2 750 000 personnes souffrent d'au moins une limitation fonctionnelle, dont 420 000 qui ont aussi une reconnaissance administrative, 420 000 qui déclarent également un handicap ressenti, et 730 000 qui sont à risque de handicap avec les trois critères cumulés¹.

Sept populations ont été identifiées parmi les personnes de 16 ans et plus vivant en logement ordinaire et ayant au moins une limitation fonctionnelle ou une limitation pour raison de santé d'une durée supérieure à 6 mois ou une restriction dans les activités du quotidien.

4,6 millions

C'est le nombre de personnes qui présentent une forme de handicap, chez les personnes de 20 à 59 ans vivant à domicile, soit 14 % de cette population.

Source : Enquête Handicap-Santé 2008-2009, volet ménages, INSEE.

730 000

C'est le nombre de personnes qui cumulent les trois formes de handicap (ressenti du handicap, limitation fonctionnelle et reconnaissance administrative).

Source : Enquête Handicap-Santé 2008-2009, volet ménages, INSEE.

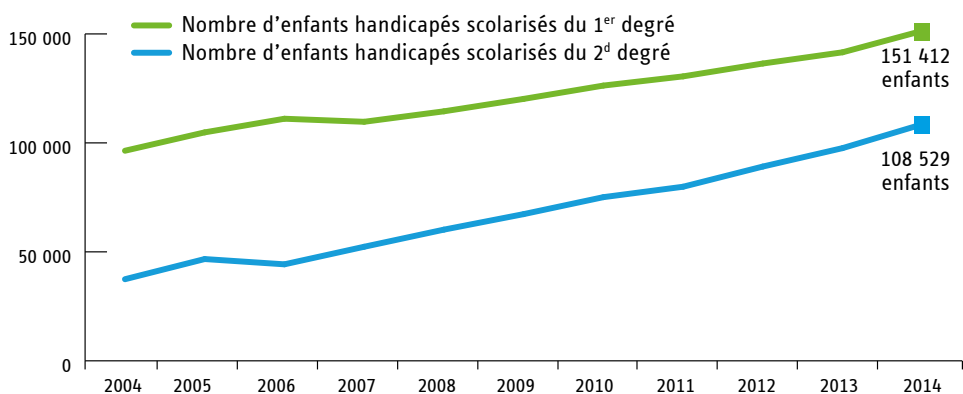
1. Maude Espagnacq, « Populations à risque de handicap et restrictions de participation social, une analyse à partir de l'enquête Handicap-Santé auprès des ménages (HSM, 2008) », Collection Dossiers Solidarité et Santé, n°68, Septembre 2015, DREES.

La scolarisation des enfants handicapés

260 000

C'est le nombre d'enfants scolarisés en milieu ordinaire.

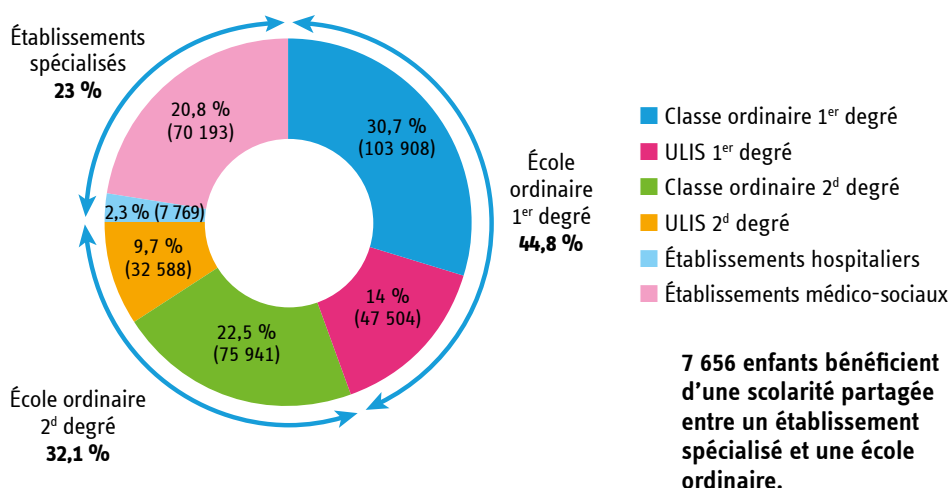
* Progression du nombre d'enfants handicapés scolarisés en milieu ordinaire



330 200

C'est le nombre d'élèves handicapés scolarisés en France à la rentrée 2014.

* Scolarisation des élèves handicapés en 2014-2015



Source de la page : MENESR, Repères et références statistiques 2015.

L'emploi des personnes handicapées

2,4 millions

C'est le nombre de personnes en âge de travailler qui déclarent être bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (OETH).

Source : DARES 2015.

37 %

C'est le taux d'emploi de cette population (contre 65 % pour les personnes en âge de travailler et ne bénéficiant pas de l'OETH).

Source : DARES 2015.

878 000

C'est le nombre de personnes qui déclarent une reconnaissance administrative d'un handicap et qui sont en emploi sur le marché du travail*.

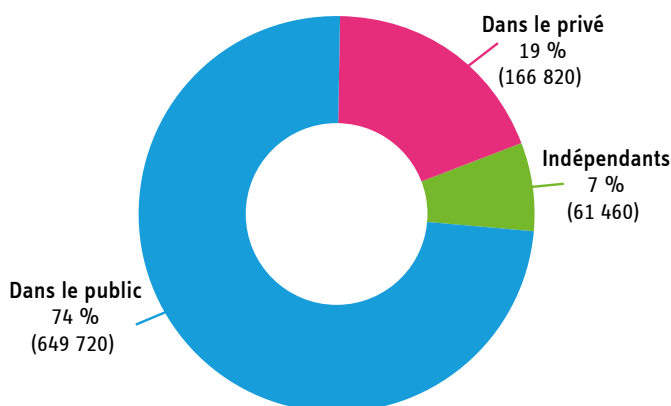
Source : INSEE Enquête emploi 2013 : traitement DARES.

*Ce chiffre n'intègre pas les 117 243 places disponibles en ESAT au 1er janvier 2014.

Source : DREES Statistis 2014.

* Statut dans l'emploi des personnes handicapées en emploi en 2013

Source : INSEE Enquête emploi 2013 : traitement DARES.



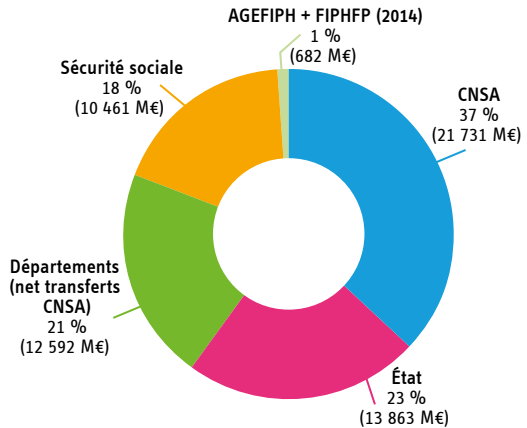
* Cf. glossaire page 2.

Le financement de l'aide à l'autonomie

* Contribution des finances publiques à la compensation de la perte d'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées en 2014

Le poste « Sécurité sociale » prend en compte :

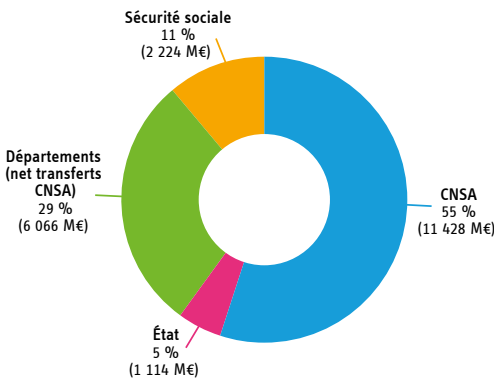
- pour l'assurance maladie, les pensions d'invalidité et les dépenses en unités de soins de longue durée ;
- pour l'assurance vieillesse, l'action sociale en faveur des personnes âgées ;
- pour la CNAF, l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé et l'allocation de présence parentale.



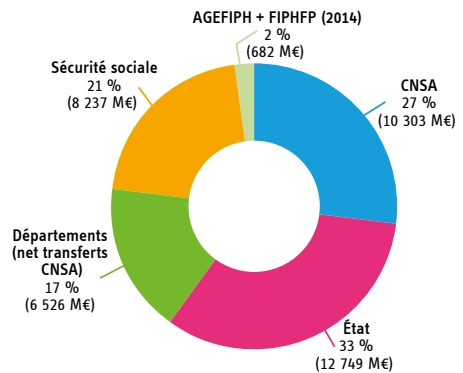
59,3 Md€

C'est le montant total de la contribution des finances publiques à la compensation de la perte d'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées en 2014.

* personnes âgées : 20,8 Md€



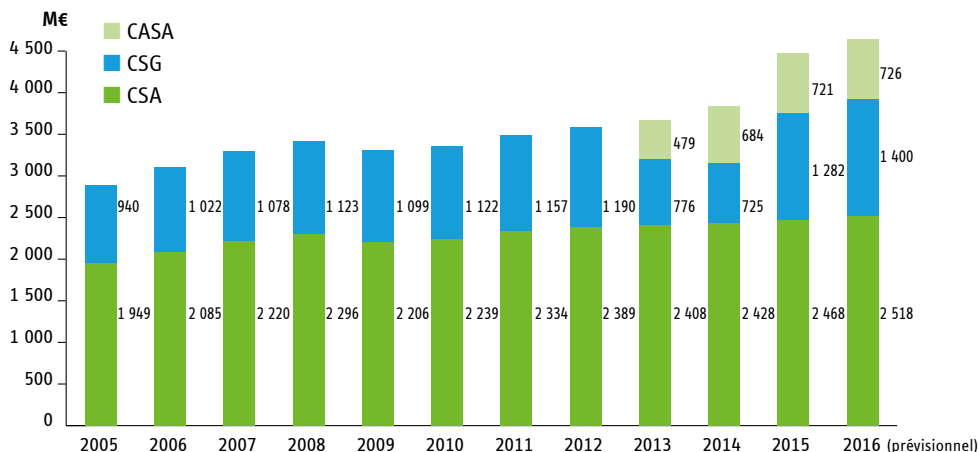
* personnes handicapées : 38,5 Md€



Source de l'ensemble des données de cette page : LFSS 2016.

* Recettes propres 2005 à 2015 de la CNSA et recettes prévisionnelles 2016

Source : CNSA 2015.



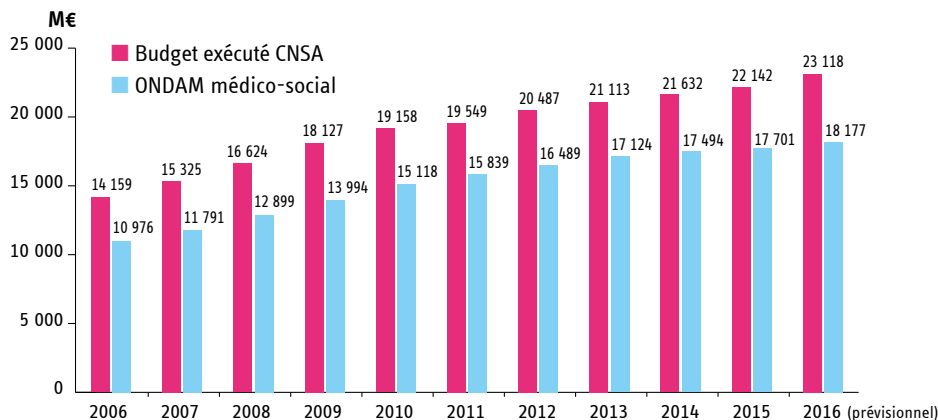
Les recettes propres de la CNSA sont constituées de la contribution solidarité pour l'autonomie (CSA), d'une part des droits de consommation sur les tabacs (DCT) à partir de 2015, d'une part de contribution sociale généralisée (CSG) (0,1 point avant 2013, 0,064 point en 2013 et 0,058 point en 2014 ; à nouveau 0,1 point en 2015) remplacée par un prélèvement social sur les revenus du capital en 2016 et, depuis 2013, de la contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie (CASA). Ces recettes sont pour partie mobilisées pour verser aux départements des concours qui contribuent au financement de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA), de la prestation de compensation du handicap (PCH) et des maisons départementales pour les personnes handicapées (MDPH).

23,1 Md€

C'est le budget prévisionnel de la CNSA en 2016, soit + 63 % depuis 2006.

* Budget exécuté 2006 à 2015 de la CNSA et budget prévisionnel 2016

Source : CNSA 2015.



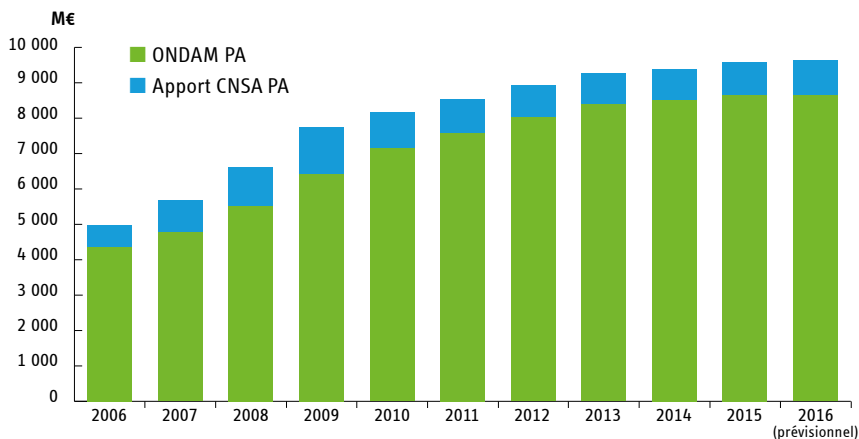
Le budget de la CNSA est composé à 80 % de l'ONDAM médico-social et à 20 % de recettes propres.

Le financement de l'aide à l'autonomie

+ 61 %

C'est la progression de l'ONDAM médico-social de 2006 à 2015 pour atteindre 17,7 milliards d'euros.
(Progression de l'ONDAM global : 26,9 %).

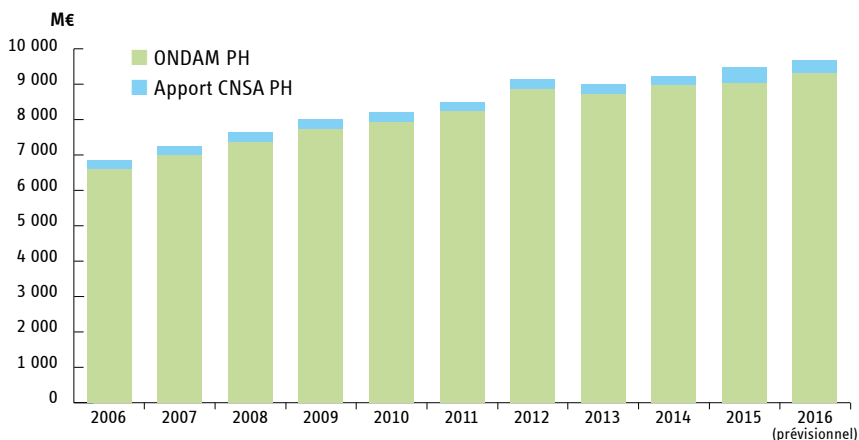
* Évolution de l'Objectif global de dépenses pour les personnes âgées (OGD PA) entre 2006 et 2016



+ 130 %

C'est la progression de l'OGD PA depuis 2006, dont 2,9 % en 2016.

* Évolution de l'Objectif global de dépenses pour les personnes handicapées (OGD PH) entre 2006 et 2016



+ 45 %

C'est la progression de l'OGD PH depuis 2006, dont 1,9 % en 2016.

Source de l'ensemble des données de cette page : LFSS 2016.

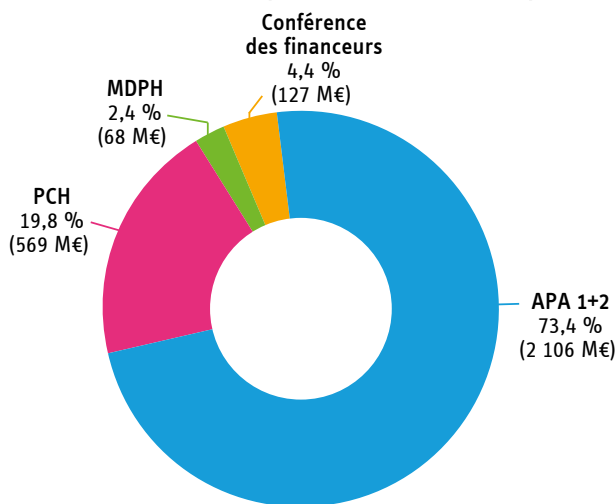
Les prestations de l'aide à l'autonomie

2,870 Md€

C'est le montant total des concours financiers versés par la CNSA aux départements.

* Les concours financiers versés par la CNSA aux départements

Source : CNSA 2016.



Avec la mise en œuvre de la loi d'adaptation de la société au vieillissement du 28 décembre 2015, la CNSA verse deux nouveaux concours financiers aux départements : le **forfait autonomie** pour renforcer les missions de prévention des résidences autonomie, et le concours **autres actions de prévention** lesquels viennent en soutien aux programmes des conférences des financeurs.

25 M€

C'est le concours financier versé aux départements correspondant au forfait autonomie.

Source : Arrêté du 5 avril 2016, article L14-10-5 du code de l'action sociale et des familles.

102 M€

C'est le concours financier versé aux départements correspondant aux autres actions de prévention.

Source : Arrêté du 5 avril 2016, article L14-10-5 du code de l'action sociale et des familles.

La Caisse augmente également le montant de sa participation aux dépenses d'allocation personnalisée d'autonomie avec la création d'une seconde part du concours APA, appelée **APA2**. Cette nouvelle part compense principalement la revalorisation des plafonds de l'APA à domicile, améliore le reste à charge des bénéficiaires de l'APA à domicile et finance le droit au répit des aidants.

307 M€

C'est le montant de l'APA2 en 2016.

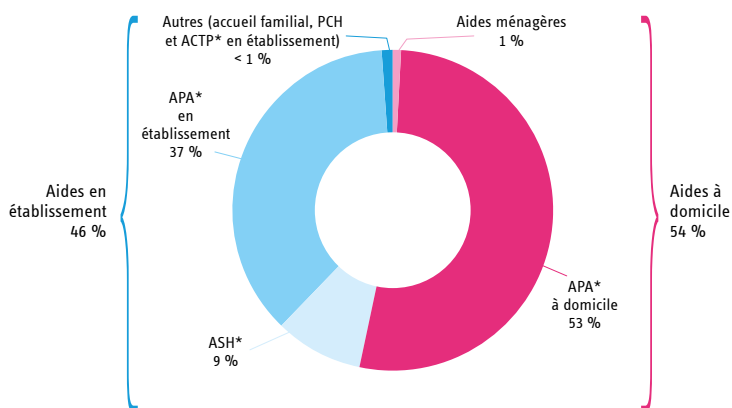
Source : Décret n° 2016-210 du 26 février 2016 relatif à la revalorisation et à l'amélioration de l'allocation personnalisée d'autonomie.

Les prestations de l'aide à l'autonomie

Personnes âgées

* Répartition des aides sociales aux personnes âgées à domicile et en établissement au 31 décembre 2014

Source : DREES, enquête « Aide sociale » 2014 ; champ : France métropolitaine et DOM (hors Mayotte), effectifs au 31 décembre 2014.



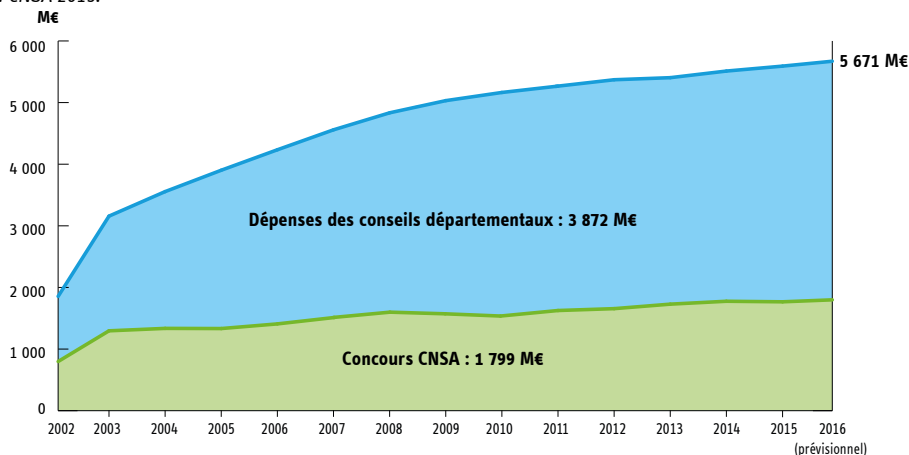
* Cf. glossaire page 2.

1 249 490 C'est le nombre de bénéficiaires payés au titre de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) en décembre 2014, dont 738 160 à domicile et 511 330 en établissement.

Source : DREES (enquête annuelle sur les bénéficiaires de l'aide sociale départementale 2014).

* Évolution des dépenses d'APA¹ et des concours FFAPA² puis CNSA versés aux départements depuis 2002

Source : CNSA 2015.



1. APA : y compris APA 2.

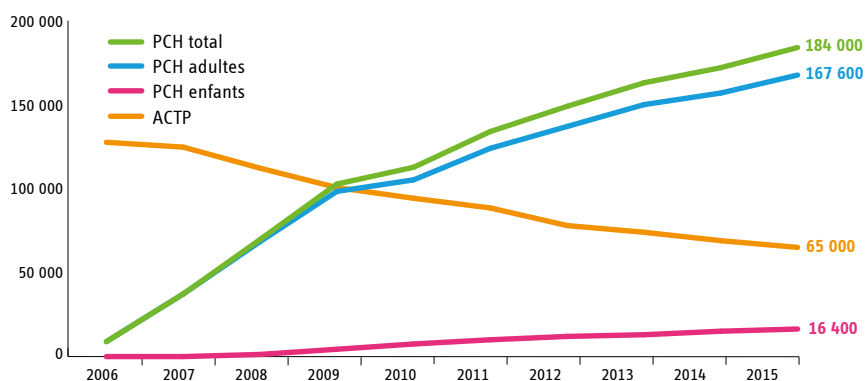
2. Fonds de financement de l'APA.

La prestation de compensation du handicap (PCH) a été introduite en 2006 pour remplacer progressivement l'allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP). La PCH enfants a démarré en 2008. Les Caisses d'allocations familiales (CAF) versent l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH), destinée à soutenir les personnes assurant la charge d'un enfant en situation de handicap.

Personnes handicapées

* Évolution 2006-2015 du nombre d'allocataires de la PCH et de l'ACTP

Source : Enquêtes trimestrielles sur la PCH auprès des conseils départementaux, DREES 2016.



1 062 299

C'est le nombre de bénéficiaires de l'AAH* au 31 décembre 2015.

Sources : CNAF et CCMSA 2016.

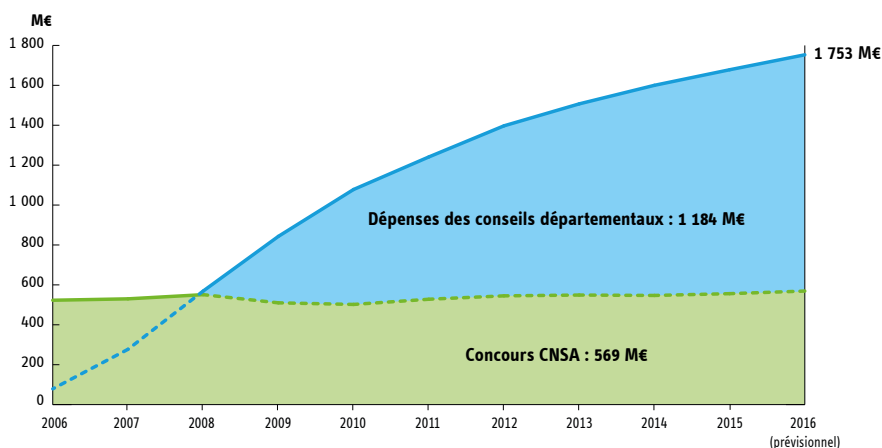
242 809

C'est le nombre de bénéficiaires de l'AEEH* au 31 décembre 2015.

Sources : CNAF et CCMSA 2016.

* Évolution des dépenses de PCH et du concours CNSA versés aux départements depuis 2006

Source : CNSA 2016.



* Cf. glossaire page 2.

Les maisons départementales des personnes handicapées (MDPH)

* Demandes de prestation et d'orientation

Les MDPH instruisent l'ensemble des demandes relatives aux enfants et aux adultes : cartes d'invalidité ou de priorité, cartes de stationnement, allocation aux adultes handicapés (AAH), allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH), prestations de compensation du handicap (PCH), orientations scolaire, professionnelle ou vers des établissements ou services médico-sociaux...

En 2015, **271 700** demandes de prestations de compensation ont été déposées dans les MDPH. (251 300 en 2014)

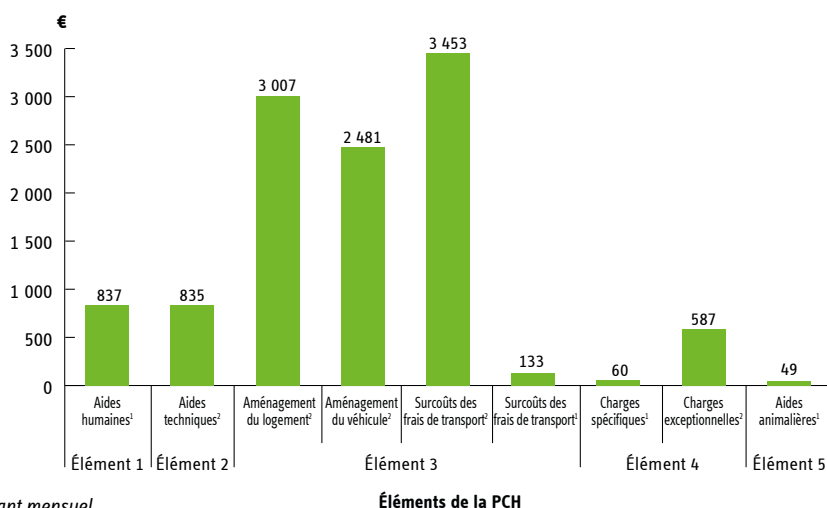
Source : Questionnaire mensuel, CNSA 2016.

La PCH représente 6,5 % du total des demandes déposées en 2014. Les démarches concernant les cartes d'invalidité ou de priorité représentent plus d'un cinquième des demandes déposées chez les adultes. Les demandes d'orientation en ESMS et d'AEEH représentent près de 60 % des demandes chez les enfants.

Source : Échanges annuels, CNSA 2015.

* Montant moyens attribués par élément de la PCH en 2015

Source : Questionnaire mensuel, CNSA 2016.



1. Montant mensuel.

2. Montant ponctuel.

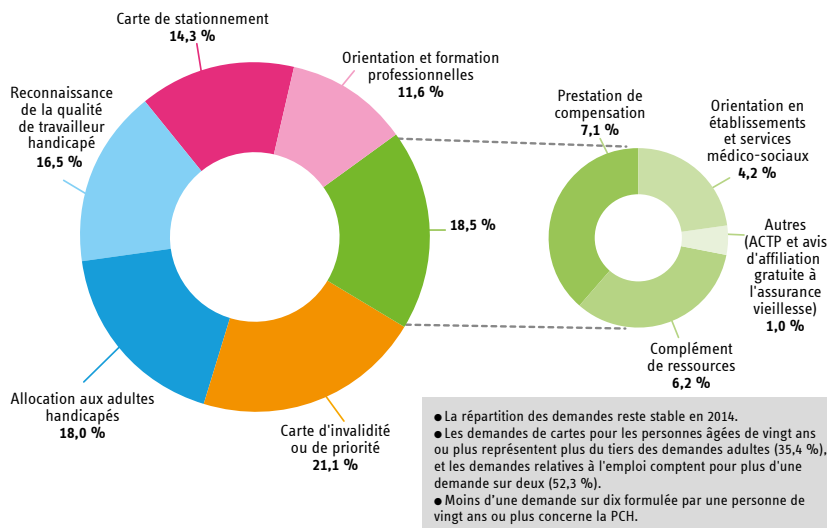
3 960 000

C'est le nombre de demandes déposées dans les MDPH en 2014.

Sources : CNSA, échanges annuels 2015. France entière.

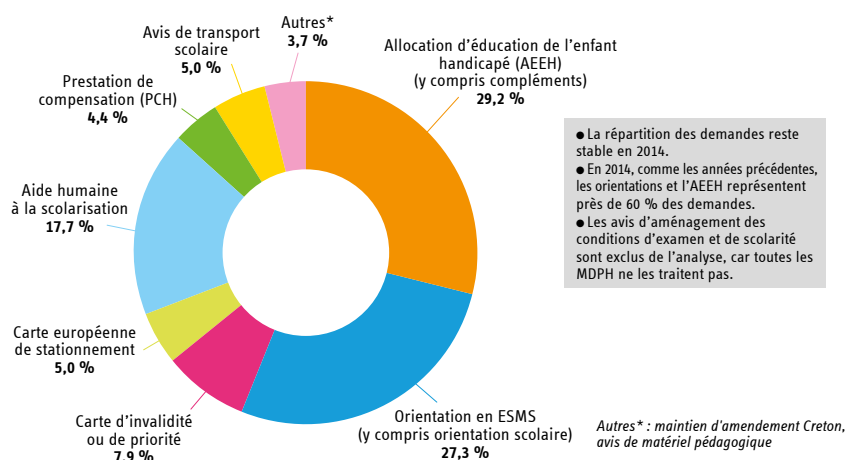
* Répartition des demandes « adultes » déposées en 2014

Échantillon : 69 MDPH – Source : Échanges annuels, CNSA 2015 (chiffres définitifs).



* Répartition des demandes « enfants » déposées en 2014

Échantillon : 68 MDPH – Source : Échanges annuels, CNSA 2015 (chiffres définitifs).



68 M€

C'est le montant de la contribution de la CNSA au fonctionnement des MDPH en 2015.

Source : CNSA 2016.

Les établissements et services médico-sociaux (ESMS)

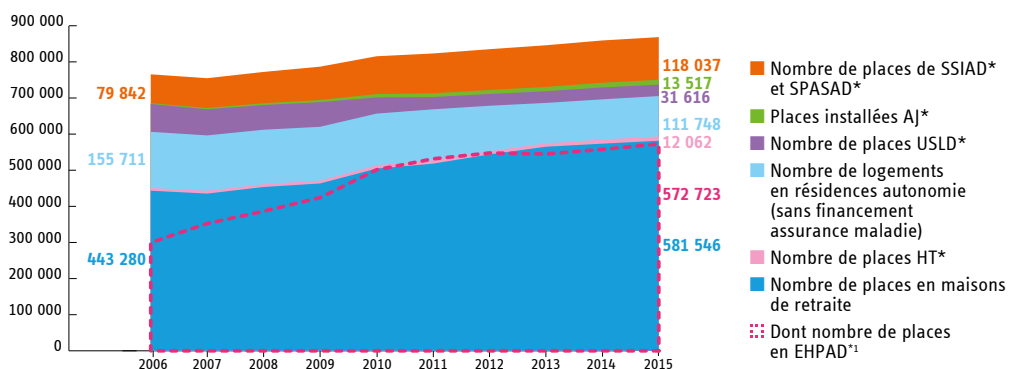
593 005

C'est le nombre global de places pour **personnes âgées** dépendantes, y compris en accueil temporaire, dans **7 394 EHPAD** en 2015.

Source : DREES - Statiss 2015.

* Évolution du nombre de places installées en hébergement et soins à domicile pour personnes âgées

Source : DREES Statiss.



Une partie de l'offre d'hébergement a été médicalisée pour devenir des EHPAD, afin de mieux répondre aux besoins des personnes âgées dépendantes. Depuis 2006, cette restructuration s'est accompagnée d'une augmentation de 9 % du volume total de l'offre d'hébergement pour les personnes âgées. Durant la même période, les services médicalisés ont progressé de 42 %.

50 %

des places en hébergement pour **personnes âgées** dépendantes sont dans des établissements publics, 22 % dans des établissements privés à but non lucratif et 28 % dans des établissements privés commerciaux.

Source : Finess janvier 2015.

10 177

C'est le nombre d'établissements et services médico-sociaux financés par l'assurance maladie pour accompagner les **personnes âgées** dépendantes, soit au total **743 937 places**.

Source : DREES - Statiss 2015.

84 ans et 5 mois

C'est l'âge moyen à l'entrée en EHPAD* en 2011.

Source : DREES 2011, enquête EHPA.

* Cf. glossaire page 2.

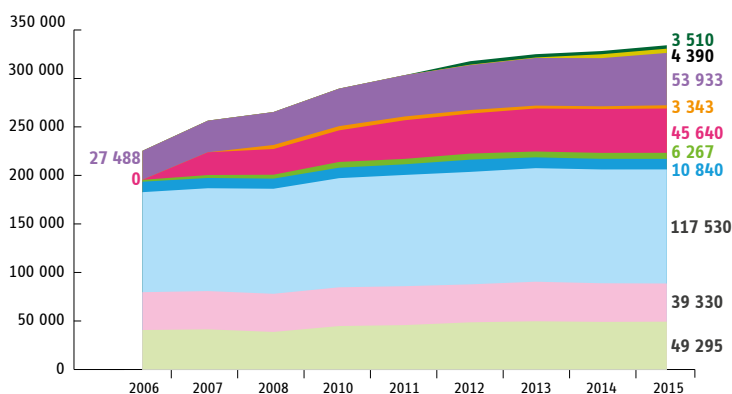
L'offre d'établissements et de services médicalisés a doublé en 10 ans pour mieux accompagner les adultes handicapés : + 23 500 places de MAS et FAM et plus de 45 640 places de SAVS et SAMSAH en cofinancement avec les conseils départementaux. L'offre en établissement pour enfants poursuit sa restructuration à nombre de places stable. L'offre de services augmente fortement pour accompagner les enfants dans leur milieu de vie et notamment dans leur scolarisation : + 21 600 places de SESSAD depuis 2006 et des créations de CAMSP et de CMPP pour la prévention et le suivi de plus de 230 000 enfants.

490 000

C'est le nombre global de places pour **personnes handicapées** en 2015 dont 155 000 pour les enfants et 335 000 pour les adultes.
Source : DREES - Statiss (hors CAMSP et CMPP non comptés en places).

* Évolution des places installées pour adultes handicapés

Source : DREES Statiss.



Nombre de places financées par l'assurance maladie : 127 923 dont 7 900 places expérimentales et en accueil temporaire

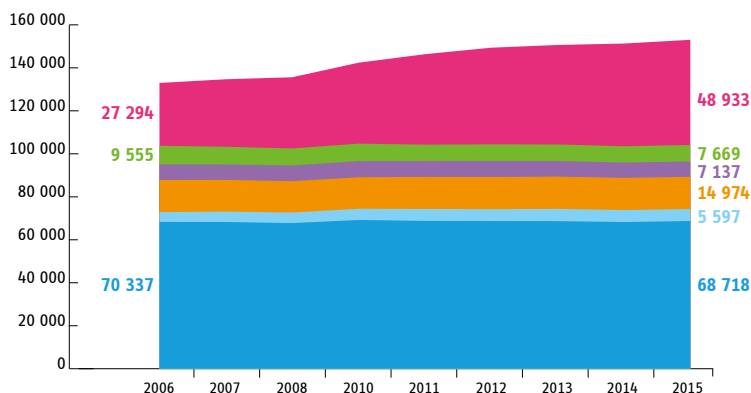
- en établissements expérimentaux
- en accueil temporaire
- MAS-FAM*
- en foyers polyvalents
- SAVS et SAMSAH*
- en SSIAD-SPASAD*
- en CRP-CPO-UEROS*

Nombre de places non médicalisées : 206 155

- en ESAT*
- en foyers d'hébergement
- en foyers de vie

* Évolution des places installées en ESMS pour enfants handicapés

Source : DREES Statiss (pas de données en 2009).



87 %

des places pour **personnes handicapées** dans des établissements appartiennent au secteur privé à but non lucratif, 12 % au secteur public et moins d'1 % au secteur privé commercial.

Source : Finess, janvier 2015.

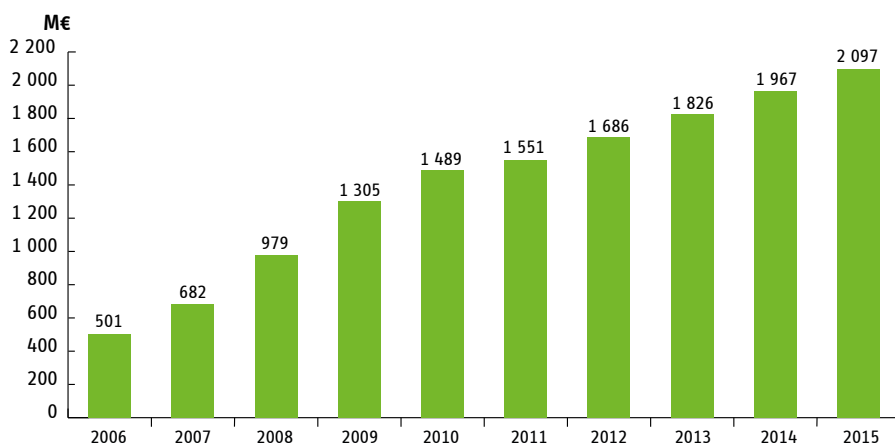
* Cf. glossaire page 2.

Les autres financements de la CNSA pour le développement du secteur médico-social

L'aide à l'investissement dans le secteur médico-social pour des opérations de modernisation et de création de places est une mission pérenne de la CNSA depuis la loi de financement de la sécurité sociale (LFSS) de 2008.

* L'évolution des plans d'aide à l'investissement notifiés (en cumulé 2006-2015)

Source : CNSA 2015.



2,1 milliards d'euros, c'est la somme notifiée par la CNSA de 2006 à 2015. Cela représente aujourd'hui **environ 3 100 projets**, dont 70 % pour les personnes âgées et 30 % pour les personnes handicapées. Au 31 décembre 2015, plus de 2 600 établissements avaient engagé leurs travaux, soit une consommation de 1,648 milliards d'euros. L'exécution des plans est en effet conditionnée par le rythme de réalisation des travaux.

Rappelons que 1 euro d'aide de la CNSA génère plus de 7 euros de travaux, soit près de **15 milliards d'euros** depuis 2006.

2,1 Md€

d'aide à l'investissement de la CNSA depuis 2006.



15 Md€

de travaux.

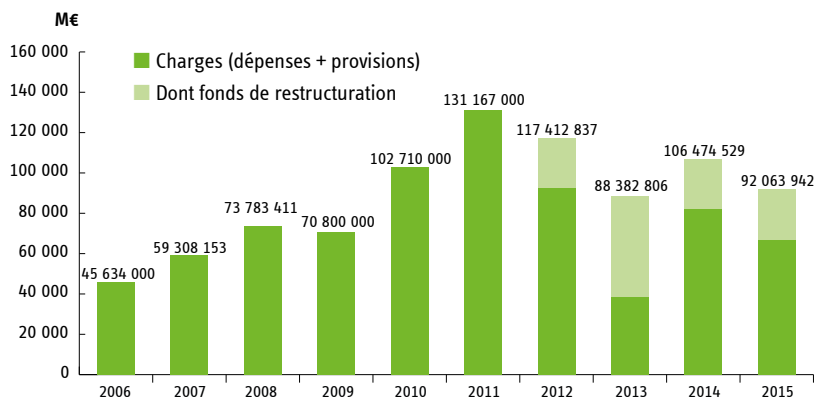
La modernisation et la professionnalisation de l'aide à domicile ainsi que des métiers du secteur médico-social font partie des missions de la CNSA. Une politique de partenariat a été développée dès 2006 avec les conseils départementaux, les grands opérateurs de l'aide à domicile et les organismes paritaires agréés (OPCA). En 2013, la CNSA avait financé la seconde tranche du fonds de restructuration des services d'aide à domicile 2012-2013, ainsi que la 1^{re} tranche du fonds 2013-2014 (soit un total de 50 M€) ; en 2014, la CNSA a versé la 2^e tranche du fonds 2013-2014 (pour 25 M€).

En 2015, la CNSA a financé la 1^{re} tranche du fonds 2015-2016 pour 25 M€.

92 M€ C'est le montant total des crédits versés par la CNSA en 2015 pour la modernisation et la professionnalisation de l'aide à domicile et la formation des aidants.

*** Dépenses de modernisation et de professionnalisation de l'aide à domicile et formation des aidants (section IV - personnes âgées et personnes handicapées)**

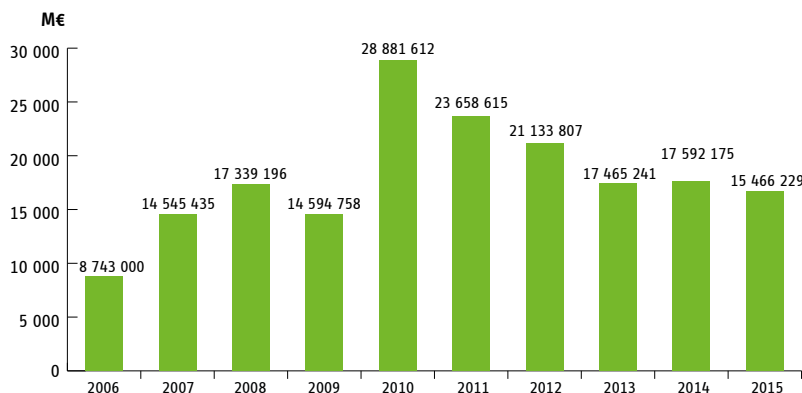
Source : CNSA 2015.



15,5 M€ C'est le montant total des crédits versés par la CNSA en 2015 pour le soutien aux études et aux actions innovantes.

*** Dépenses de soutien aux études et actions innovantes (section V - personnes âgées et personnes handicapées)**

Source : CNSA 2015.



Figurent dans ce graphique les crédits de la section V dédiés à la promotion de la **recherche** dans les domaines du handicap et de la perte d'autonomie, à la diffusion de la **connaissance** et au financement d'**études** et d'**actions innovantes**. La diversité de l'envergure des projets soutenus explique la variabilité des charges d'une année à l'autre.



www.cnsa.fr
www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr

Principaux sites officiels sur l'aide à l'autonomie

- **Ministère des affaires sociales et de la Santé** : www.social-sante.gouv.fr
- **DREES** : www.sante.gouv.fr
- **INED** : www.ined.fr
- **INSEE** : www.insee.fr
- **OCDE** : www.ocde.org